
Adresse de la société populaire de Surgères (Charente-Inférieure),
lors de la séance du 12 frimaire an III (2 décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Surgères (Charente-Inférieure), lors de la séance du 12 frimaire an III (2 décembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 372;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_20025_t1_0372_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

comme nous, trouve dans la sagesse et l'énergie de ses législateurs le seul moyen d'arriver à une heureuse indépendance malgré tous les orages excités par la licence, l'ambition et la perfidie!...

Que de louanges nous n'avons pas encore à vous faire sur le choix de Perrin et Goupilleau, vos vertueux collègues délégués vers ces malheureuses contrées. La désolation et l'infortune étaient à leurs combles parmi nous, ils nous ont apporté la consolation, la paix et le bonheur.

Représentans, l'amour, la confiance et la force des français républicains vous environnent à l'aide de ces remparts, braves courageusement tous les assauts que la malveillance peut susciter encore. Fermes à votre poste, dignes toujours du peuple et de vous, soutenez sans relâche le caractère de grandeur et de sévérité que vous avez déployé contre les partisans de tout système opprimeur, immoral ou liberticide. Ne souffrez plus surtout qu'aucun homme, aucune association d'homme influencer vos décrets. Faites taire toutes les passions, tous les intérêts privés devant le grand intérêt général et le triomphe de la liberté est assuré, et le vaisseau politique déjà en vue du port, achèvera glorieusement sa course au milieu des ondes mutinées.

Pour nous, nous vous le jurons, soumis toujours aux loix et à l'emprise des bons principes, nous périrons plutôt que de laisser périr la liberté, l'égalité et la République une et indivisible.

Suivent 80 signatures.

c

[Les citoyens de la société populaire de Sollies à la Convention nationale, s.l.n.d.] (11)

Citoyens représentans,

Votre sublime adresse au peuple français, a fait tréssaillir nos cœurs d'allégresse. Nous y avons reconnu les principes et les sentimens qui vous animent pour le bonheur du peuple que vous représentés.

Par la sagesse de vos décrets, par votre inébranlable fermeté, vous avés délivré nos frontières des ennemis extérieurs qui les ravageoient. Tour à tour, vous avez terrassé dans l'intérieur le fanatisme, l'aristocratie et le fédéralisme.

Il vous étoit réservé d'anéantir la faction des révolutionnaires hypocrites, faction la plus dangereuse de toutes, puisqu'elle emprunte les dehors du patriotisme, pour trahir la patrie.

Représentans, soutenez votre constante énergie pour le maintien du gouvernement révolutionnaire, qui ne doit plus peser que sur les méchans, restés fermes à votre poste, où la confiance du peuple vous a appelé; poursuivés la carrière que vous avés si glorieusement parcourue. Et si quelque obstacle se rencontre sous vos pas, comptés sur nos bras, comme sur nos cœurs qui vous sont dévoués.

Nous vous aiderons de tous nos efforts à lever les masques sous lesquels les fripons, les dilapidateurs et les hommes de sang, se livrent à leur brigandage et à leur cruauté.

Ces scélérats osent se nommer les patriotes par excellence; mais les patriotes vertueux sans vanité, aussi modestes que sincères, sauront bien leur prouver qu'ils les regardent comme leurs plus cruels ennemis.

Vive la République.

Vive la Convention, notre unique point de ralliement.

Suivent 44 signatures dont celles de MARGUERITE et MARIANNE CROMY.

d

[Les membres de la société populaire de Surgères à la Convention nationale, Surgères, le 15 brumaire an III] (12)

Après la chute des ambitieux et des tyrans, il étoit naturel que les vertus dont ils prostituaient le mot, reprissent leur empire. Il étoit naturel que la terreur dont il avoient constitué l'autorité sur un appareil de sang, doublât en tombant, les ressorts de la vérité comprimée et triomphante. Il étoit d'ordre immuable que le supplice des monstres et la proscription des pervers donnait aux bons, aux véritables représentans du peuple français, une énergie capable de porter la consolation et la tranquillité dans tous les cœurs. Le vice abattu devoit donner ce triomphe à la vertu.

Vous avés bien plus fait encore dans votre immortelle adresse du dix-huit vendémiaire: la touche de sentiment et de moralité qu'on aperçoit à chaque paragraphe, à chaque phrase porte la conviction et la confiance dans tous les cœurs. Ce n'est plus un décret arraché sur des mots, c'est un mouvement unanime d'admiration et de respect, dont la proclamation doit être portée à tous les peuples de l'univers.

C'est pour les bons Français un livre de maximes fondamentales de leur gouvernement et de garantie de leurs droits; c'est pour les rebelles ennemis de leur patrie une source de remords éternels.

Esclaves de la loi, nous eussions versé, sans examiner jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour elle; jugés ce que nous ferions aujourd'hui, que notre raison est éclairée et que notre confiance, sans borne, est fondée sur notre affection et notre respect pour vous.

Dignes représentans, nous le jurons dans un sain respect, nous vivrons libre par vous, ou nous mourerons pour vous.

Suivent 17 signatures.

(11) C 328 (2), pl. 1458, p. 24.

(12) C 328 (2), pl. 1458, p. 23.